CULT/N°2026/85

VILLE
D'AMILLY
CS 80909
45125 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUIN 2026

Objet :

TARIFS DE LA SAISON MUSICALE 2026-2027

Date de convocation

16 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT

MAIRIE D'AMILLY 15 (LOIRET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20260622-DEL2026085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 03/07/2026
Publication : 03/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux Juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX, Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. BOUQUET, Mme JULIEN, Mme MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme BEAUDENON	**Pouvoir à M. HARDY**
M. RIZZO	**Pouvoir à Mme FEVRIER**
M. GABORET	**Pouvoir à M. LECLOU**

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 juin 2026 **CULT/N°2026/85**

OBJET : TARIFS DE LA SAISON MUSICALE 2026-2027

Monsieur le Maire expose :

- les tarifs unitaires des concerts et des abonnements restent inchangés pour la saison 2026-2027
- l'application d'un tarif réduit pour les élèves adultes de l'école de musique (10 € / concert) est mise en place.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs pour la saison musicale 2026-2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur avis favorable de la Commission Extra-Municipale Vie culturelle du 8 juin 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs des concerts pour la saison musicale 2026-2027 comme suit :

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit et groupe	Tarif élèves mineurs de l'école de musique d'Amilly	Tarif élèves majeurs de l'école de musique d'Amilly	Tarif pour 1 parent Accompagnant un mineur élève de l'école de musique dans la limite de 2 personnes)	Tarif Junior usqu'à 18 ans révolus	Abonnements		
							3 concerts	6 concerts	9 concerts
Concerts avec abonnements :									
27/09/2026 : *Quatuor Cambini-Paris* *"De Haydn à Mozart : l'invention du quatuor"* ***18/10/2026 :*** *Salomé Gosselin/ Emmanuel Arakélian* *« Bach et la France »* ***22/11/2026 :*** *Les Folies françoises* *« Orphée et le pouvoir du chant »* ***13/12/2026 :*** *Ensemble La Visionaire* *"Pastorale de Noël"* ***17/01/2027 :*** *Martin Gester* *"Le bestiaire de M. de la Fontaine"* ***14/02/2027* :*** *Bruno Benne* *« Prendre l'air »* ***14/03/2027 :*** *Les Folies françoises* *« Cantates de Telemann »* ***11/04/2027 :*** *Alice Duport-Prercier / Franck Marcon* *« Virtuosissima Cantatrice »* ***23/05/2027 :*** *François Salcques/ Vincent Peirani* *Bach project*	*19 €*	*13 €*	*Gratuit*	*10€*	*10 €*	*5 €*	*51 €*	*96 €*	*135 €*

**Concert en coproduction avec l'Agglomération Montargoise*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 juin 2026 **CULT/N°2026/85**
(suite n°1)

PRECISE que :

- Le **tarif Junior** sera accordé aux jeunes jusqu'à 18 ans révolus.
- Le **tarif Réduit** sera accordé, sur présentation de justificatifs, aux jeunes de 19 ans à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux titulaires d'une carte de famille nombreuse.
- Le tarif Réduit à destination des élèves adultes de l'école de musique sera appliqué sur présentation de justificatif (carte d'identité)
- Le tarif **Groupe** sera accordé à partir de 10 places achetées sur l'ensemble des concerts par les associations, entreprises ou comités d'entreprises.

Pour chaque saison, la ville d'Amilly se réserve le droit d'offrir des places gratuites, en plus de celles prévues pour les élèves de l'école municipale de musique, par le biais de cartons d'invitation pour deux personnes, comme suit :

- Au début de la saison :
  - une liste des invités - consultable au service et signée par M. le Maire - sera établie ; ces derniers recevront un carton par concert ;
  - 30 cartons d'invitation supplémentaires seront remis à M. le Maire qu'il pourra distribuer tout au long de la saison.

- Des cartons pourront aussi être offerts dans le cadre d'opérations spéciales de promotion de la saison aux médias et partenaires publics et privés, et notamment comme lots offerts à l'occasion de différents jeux et manifestations (kermesses, « vaincre la mucoviscidose » ...)

- Un carton d'invitation (valable pour deux personnes) pourra également être offert pour ces concerts à chaque couple nouvellement marié à Amilly.

Par ailleurs, les artistes peuvent bénéficier d'un certain nombre de places gratuites prévues au contrat (qui sera communiqué au régisseur). Ces places seront prises sous le nom de l'artiste ou de l'ensemble qui se produit à ce même tarif « gratuit ».
En cas d'annulation d'un concert par la Ville, les spectateurs pourront être remboursés sur présentation de leur billet, et dans le cas d'un abonnement, le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de concerts contenus dans l'abonnement.

DIT que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Tom COLLEN-RENAUX Bastien REDEUILH